

Délibération CA – 20260701-16

Reims, le 6 juillet 2026

DELIBERATION
Relative aux tarifs en restauration

Vu le code de l'éducation nationale,
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu le document détaillé présenté en séance

Point de l'ordre du jour :

Vu l'exposé des motifs évoqué en séance
Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Article 1

- Les tarifs des repas hors tarification sociale étudiante nationale sont approuvés conformément aux documents annexés
- Les tarifs applicables en restauration diversifiée (cafétéria, snacking, pâtisserie, confiseries) sont approuvés conformément aux documents annexés
- Les tarifs applicables aux prestations événementielles et prestations annexes aux prestations événementielles sont approuvés conformément aux documents annexés

Article 2 et dernier

Les dispositions de tarification spécifique visant à la prévention des pertes et du gaspillage sont adoptées de la manière suivante

- Happy hour en cafétéria— Remise de 50 % sur les denrées périssables du jour sur la dernière heure de service
- Produits emballés et susceptibles de dépasser la DDM dans les 15 jours qui suivent la date du jour ou durant des périodes de fermeture des sites à venir.
Cession des articles à hauteur de 1 acheté pour 1 gratuit sur décision du DUG au vu des risques de perte
Concerne les boissons, confiseries, biscuits et produits emballés

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 11
Procurations : 9
Abstentions : 3
Pour : 17
Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration
Recteur délégué à l'Enseignement
Supérieur la Recherche et l'Innovation de
la région académique Grand Est

Claudio GALDERISI

